

## ZOOM sur le Pôle Végétal

### Edito



La relance de la filière maraîchage passe par un renouvellement et une modernisation des outils de productions. Dans cette perspective, la région SUD PACA a mis en place en 2020 un plan de modernisation du sous abri permettant de financer en partie nos outils. Cet élan de dynamisme doit se poursuivre dans les années à venir afin de rester compétitif sur les marchés, mais aussi de maintenir un niveau de production satisfaisant. La Chambre d'agriculture sera toujours engagée à vos côtés pour relever les défis de demain.

Éric TESTUD, élu à la Chambre d'agriculture 13.

### En bref...

#### Félicitations aux producteurs de légumes du département !

Dans le département des Bouches-du-Rhône, la production de légumes, représentée par 865 exploitations pour 4900 ha, occupe la première place régionale en volume.

Le département est également :

- en première place nationale pour la production de tomates (128 000 tonnes), laitues, melons sous abris, chicorées frisées.
- en deuxième nationale pour la production d'aubergine, céleri, ail, courgette, chicorée scarole, blette.
- en troisième place nationale pour la production de poivron.

Notre filière légumes génère 299 millions d'euros de chiffre d'affaires (2<sup>ème</sup> après l'arboriculture), soit 31 % du chiffre d'affaires agricole total du département, avec seulement 3,5 % de la Surface Agricole Utile (SAU) départementale.

D'autre part, 17 % des exploitations maraîchères sont engagées en agriculture biologique pour 15 % de la surface en légumes du département.

Article réalisé d'après Agreste déc. 2019 et Agence bio 2019

### Repères

#### Prospection de la Flavescence dorée

- 2 mois de prospection ;
- 11 encadrants ;
- 1 coordinatrice ;
- Participation de 16 caves coopératives et 90 domaines particuliers ;
- Plus de 6 000 hectares observés ;
- 187 symptômes de jaunisse sur 23 communes identifiées ;
- Nouveau foyer sur la zone camarguaise.

### Campagne de prospection de lutte contre la Flavescence dorée 2020



La campagne de prospection Flavescence Dorée 2020 vient de se terminer sur un bilan décevant. Après deux mois exceptionnellement intenses, dus aux longues vendanges, les opérations de prospection ont permis d'observer plus de 9 500 ha sur les 3 derniers années. Ce qui représente une couverture totale du vignoble départemental. Depuis six campagnes, la Chambre d'agriculture, sous l'impulsion de ses élus et avec le soutien financier du département, mène un plan de prospection généralisé dans le but d'assainir le vignoble départemental contre cette maladie faute de traitement adapté.

Le nombre de ceps contaminés a fortement diminué depuis la découverte de la maladie dans le département en 2013. Une recrudescence des ceps signalés est apparue en 2015 en raison d'une plus grande surface prospectée (plus du double de surface par rapport à 2014). Depuis 2015, les surfaces prospectées n'ont cessé d'augmenter, grâce à une mobilisation massive. Il en résulte de cette dynamique départementale une diminution importante des ceps contaminés. Une preuve de l'efficacité du plan mené sur le département permettant ainsi de contenir la maladie dans les seules zones foyers et d'éviter son expansion.

Cette année est marquée par l'apparition d'une nouvelle zone contaminée : la zone Camarguaise. Malgré une surveillance sur le secteur depuis le début de l'apparition de la maladie, des foyers importants sont apparus cette saison. L'expérience des équipes de la Chambre d'agriculture sur la prospection fine va permettre de mettre en place un plan de surveillance « personnalisé » pour cette zone dans le but de stopper la progression de la maladie, mais aussi de rapidement amorcer une diminution des ceps atteints.

La mobilisation de la profession reste forte sur ce sujet sensible. Le plan dans le département mobilise environ 500 personnes sur la durée, et 11 encadrants Chambre d'agriculture plus une coordinatrice. Les moyens sont à la hauteur de l'enjeu sanitaire. Un travail de sensibilisation tout au long de l'année est aussi effectué, dans le but d'informer régulièrement les vignerons.

La stratégie de prospection durant la campagne 2020 était tournée vers la visite des parcelles qui n'avaient pas été prospectées durant les trois dernières années essentiellement sur les secteurs de : Berre, Eyragues, Noves, Arles et Lançon.

Faire reculer la maladie et son vecteur en continuant la mise en place de la surveillance du vignoble avec les viticulteurs est un des objectifs de la profession. L'amélioration sur les zones foyers démontre une réussite certaine du plan de prospection et une réponse apportée aux inquiétudes exprimées par nos viticulteurs.

### Des larves de chrysopes contre le puceron de la salade

#### Le puceron, un ravageur important sur salade

Le puceron est un des principaux ravageurs des cultures de laitues sous abri. Des méthodes préventives existent mais ne sont pas suffisantes, notamment en agriculture biologique.

#### Des essais pour évaluer l'efficacité de lâchers d'auxiliaires

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, avec l'APREL et le CETA de Saint Martin de Crau, a testé des lâchers de larves de chrysopes, pour protéger les laitues sous abri des pucerons.

Les essais ont été menés sur des cultures de salades sous abris plantées à l'automne sur des exploitations en agriculture biologique. Plusieurs stratégies ont été testées, mais une dose de 5 larves par m<sup>2</sup> tous les 15 jours semble être la plus intéressante. Des températures maximales qui ne descendent que rarement en dessous de 10°C (seuil d'activité des chrysopes) sont également nécessaires pour améliorer la réussite de la technique.

#### Techniques pour les lâchers de chrysopes

Sur jeunes salades, les chrysopes peuvent être lâchées à la volée.

Sur salades plus âgées, les chrysopes doivent être disposées en paquet directement sur le paillage. Ces auxiliaires sont mélangés à des cosses de sarrasin qui pourraient provoquer des souillures et des pourritures dans les salades.

Il faut éviter d'arroser la culture juste après un lâcher car les larves de chrysopes sont présentes sur le paillage et risquent de se noyer.



#### Une appropriation de la technique par les maraîchers

Des maraîchers en agriculture biologique de Provence ont testé à grande échelle les lâchers de chrysopes dans leurs cultures de salades.

Même si aucune comparaison entre tunnels n'a été possible, le retour de ces producteurs est positif. La plupart jugent les pertes dues aux pucerons plus faibles grâce aux lâchers de chrysopes par comparaison avec les années antérieures.

Le coût est évalué à 0,25€ par m<sup>2</sup> (larves de chrysopes + main-d'œuvre pour les lâchers) pour 4 apports de chrysopes en moyenne par rotation. Ce coût non négligeable rend la technique accessible préférentiellement à des productions en agriculture biologique, avec un prix de vente généralement plus élevé.

### Témoignage

Jean Pierre PEREZ, agriculteur à St-Rémy de Provence : Plan de relance serre

« J'ai investi dans une serre verre semi-fermée car un grand bond en avant technologique a été réalisé, apportant de grosses améliorations environnementales, économiques et sociales. L'étanchéité et le niveau de gestion du climat leur donne un atout majeur : la production zéro résidu de pesticides. La modernisation me permet aussi d'installer un système de recyclage de l'eau, pour réduire la consommation d'eau et d'engrais, et ne pas polluer les nappes phréatiques. Enfin, le climat plus tempéré est apprécié de mon personnel. Cependant, le progrès à un prix ! Environ 1,5 million €/ha. Initié par la Chambre d'agriculture et financé par la région sud PACA, le Plan de relance du maraîchage sous abris nous permet d'investir plus sereinement et de conforter l'économie de nos entreprises. Il est donc essentiel pour maintenir une filière maraîchère dynamique et performante dans notre région, à la hauteur des attentes des consommateurs ! »



## La Chambre d'agriculture & vous

### Vos formations sont maintenues

#### La Haute Valeur Environnementale (HVE)

La Chambre d'agriculture vous propose de valider le niveau 1 de la démarche de certification environnementale des exploitations et de connaître les exigences relatives à la HVE lors de formations tout au long de l'année. **Deux formules vous sont proposées :** Formation courte : maîtriser le niveau 1 de la certification environnementale (1,5 jour) : Identification et appropriation du niveau de la démarche de certification et prise de connaissance du niveau 3. **Parcours de formation :** Evoluer vers la HVE (3 jours). Comment intégrer durablement sur mon exploitation le projet agri

environnemental qu'est la HVE.

Pour les collectifs d'agriculteurs, nous pouvons également faire pour vous un programme correspondant à vos besoins, n'hésitez pas à nous contacter.

**Votre contact :** Emmanuèle DAVIN GEIL : 06 30 51 43 86 e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

#### S'initier à la dégustation des vins

4 mardis matins : les 24 novembre et 1, 8 et 15 décembre à la Chambre d'agriculture 13 à Aix-en-Provence.

**Votre contact :** Ana CHAVARRI : 06 33 11 56 78

➔ Découvrez l'ensemble de nos formations sur : [www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former](http://www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former) ou contactez-nous au 04 42 23 86 22 - [formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

### Des prestations sur mesure

#### Évaluer et maîtriser la Haute Valeur Environnementale (HVE)

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône vous accompagne tout au long de votre démarche de certification environnementale. Ainsi nous pouvons évaluer avec vous votre niveau de conformité au niveau 1 de cette démarche lors d'un accompagnement individuel et vous délivrer l'attestation de conformité à ce dernier. Cet accompagnement peut être complété par un diagnostic du niveau 3 correspondant à la HVE avec le cas échéant un plan de progrès vers la certification.

**Votre contact :** Emmanuèle DAVIN GEIL :

Chargée de mission qualité et phytosanitaire : 06 30 51 43 86 e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➔ Retrouvez l'ensemble de nos offres de services sur : [www.chambre-agriculture13.fr](http://www.chambre-agriculture13.fr)



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur [www.facebook.com/agri13](http://www.facebook.com/agri13)